

Décision

Générale

colonial

Décision n° 45-411-1931 indemnités

n° 45-411-1931

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
26 février 1931

Numéro JO
n° 411 du 28/02/1931

Date du numéro
28 février 1931

TEXTE INTÉGRAL

L'indemnité mensuelle de permanence du sous-patron de 1er classe avant 5 ans Djibril Ilayé, en service au cabinet du gouverneur, est portée de 55 à 100 francs, pour compter du 1er février 1931.